DEPARTEMENT DU DOUBS COMMUNE DE **MALPAS**

PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 JUIN 2025

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent (arrivée à 21 h), PEREIRA Stéphane, VIENNET Julien, COQUERET Didier

Excusés : Mme SOUCHA Lydia (procuration à THERY Jean-Bernard)
Absente : Mme LEFORT Dominique

Convocation du 13/06/2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 11 avril 2025
- Transfert de la compétence Eau
  Tarif Eau
- Eglise – dossier fondation patrimoine et travaux supplémentaires
- ATC renouvellement bail relais telephone rue des fayeux
- Devis entretien voirie 2025
- Salle de convivialité : achat de matériel et demande de location
- Politique de l'habitat – subvention FSL et FAAD
- Demande subvention exceptionnelle Semons l'espoir opération commune solidaire
- Dossier opposition cynégétique ACCA Mignovillard
- ONF Convention ventes groupées
  Acquisition parcelles boisées – suite dossier
  Contrôle certification PEFC
- Affaires diverses
  - Facture recherche réseau cassé
  - Compte-rendu réunion avec le CDL (trésorerie)
  - Divers

1 – Approbation compte-rendu réunion du 11 avril 2025

Aucune observation, le compte-rendu du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2 – Transfert de la compétence Eau

Monsieur le maire fait le point sur les volumes d'eau achetés au syndicat des eaux des Tareaux et sur les volumes d'eau vendus, ainsi que sur les tarifs appliqués par Malpas et les communes membres du syndicat.

Le budget de fonctionnement Eau est déficitaire depuis plusieurs années du fait de la volonté de maintenir un tarif proche des communes voisines.

Monsieur le maire indique qu'avec ou sans transfert de la compétence, le prix de l'eau va augmenter et sera sensiblement identique à celui de la communauté de communes

(environ 2.40 € / m^3 et 100 € de part fixe). En effet certains travaux très coûteux sur la station d'ultrafiltration ont été reportés et il s'agira de faire des provisions avant d'envisager leur réalisation.

Arrivée de Vincent JEANNIN (21 h).

Monsieur le maire informe le conseil que la communauté de communes a décidé de laisser les excédents et les déficits des budgets eau aux communes.
Le budget général devra de ce fait abonder le budget Eau.
Le conseil décide d'augmenter la part fixe à 60 € et la part variable à 1.71 € /m^3.
L'augmentation de la part fixe sera impactée dès la facturation 2025 et l'augmentation de la part variable ne sera applicable qu'à compter de la consommation du 1er septembre 2025.

Le Conseil, par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention valide le transfert de la compétence Eau à la CCLMHD au 1er janvier 2026.
Ce transfert ne sera effectif qu'à la condition d'avoir au moins les 2/3 des communes membres représentant plus de la moitié de la population qui ont validé le transfert.
Nous connaitrons les modalités définitives, notamment les tarifs d'ici la fin de l'année.

3 - Eglise – dossier fondation patrimoine

Monsieur Saillard rappelle l'initiative de la commune de participer à une collecte de dons par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine pour financer en partie les travaux de l'Eglise de Malpas.
Il rappelle que le dossier en ligne visait à restaurer les vitraux et le porche de l'entrée de l'Eglise.
Le montant des dons a atteint l'objectif fixé de 8000 €, il est proposé de programmer des travaux supplémentaires qui pourraient être financés en partie par des dons d'ici fin 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire un avenant au premier projet et d'ajouter les travaux nécessaires, à savoir, plafond et plancher de la sacristie, mise aux normes électriques, peinture du hall de l'entrée et remplacement des fenêtres.
L'ensemble des devis présentés s'élèvent à environ 13 200 €.
Le Conseil municipal décide d'augmenter le plafond de la soumission et de le passer à 21 200 €.

4 - Pylône antenne

Monsieur Coqueret explique qu'Orange et ATC France ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques d'Orange exploités par ATC France et à céder à ATC FRANCE un certain nombre de pylônes construits par ORANGE SA, avec les contrats de location initiaux.
ATC France souhaite prolonger son occupation sur le terrain communal et propose, à compter du 1er juillet 2025, une redevance annuelle de 1 000 € nets (au lieu des 500 € actuellement) avec un complément de 500 € supplémentaire pour chaque nouvel opérateur qui s'installerait sur le poteau.

En parallèle, la commune a reçu de Valocîme un courrier qui propose une revalorisation du loyer en contrepartie de la cession du bail actuel.

Le Conseil municipal accepte, par 9 voix pour et 1 abstention, la proposition d'ATC.

5 – Entretien voirie 2025

Le Conseil municipal valide le devis présenté de la société Saulnier pour l'entretien de la voirie qui s'élève à 11 800 € HT.

6 – Salle de convivialité

La municipalité fait part de divers aménagements réalisés et à venir dans la salle de convivialité : le bar a été déplacé pour augmenter la surface de la cuisine ; le réfrigérateur et le congélateur seront installés dans le garage afin de libérer de la place dans le local attenant et y installer des étagères pour la vaisselle et supprimer ainsi les armoires de la salle.
La commune a fait l'acquisition d'un robot aspirateur/laveur pour 849.17 € HT (décision du maire).

Demande de Mme Berthaux de Malpas, pour utiliser la salle 1 ou 2 jeudi/mois pour une activité de breathwork : accord du conseil au tarif fixé en 2024, à savoir 250 € / an.

7 – Politique de l'habitat

Le Département du Doubs sollicite les communes dans le cadre du dispositif d'aides au logement : proposition de participer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0.61 € / habitant et au Fonds d'Aide aux Accédant en Difficulté pour 0.30 € / habitant. Accord du Conseil.

8 – Semons l'espoir – demande subvention exceptionnelle

L'association Semons l'espoir sollicite les communes, dans le cadre de l'opération « commune solidaire » pour une subvention liée à la Maison des familles. La commune a déjà voté un montant de 50 € en février et le Conseil décide d'octroyer 50 € supplémentaire.
Par ailleurs, l'association OncoDoubs sollicite également une subvention : le Conseil accepte de verser la somme de 50 € à OncoDoubs (la ligue contre le cancer n'ayant pas fait de demande cette année).

9 – Opposition cynégétique

L'ACCA de Mignovillard souhaite chasser sur le territoire de Malpas situé au Sillet. Sans opposition cynégétique, l'ACCA de Malpas ne peut s'opposer à ce que les chasseurs de Mignovillard chassent sur le Sillet.
Une rencontre doit avoir lieu entre les 2 ACCA et la commune.
Le Conseil, à l'unanimité, accepte de voter l'opposition cynégétique. Toutefois, cette opposition ne semble être effective qu'à compter de 2030 car il n'y a jamais eu de demande d'opposition qui soit allée à son terme ce qui impose de partir de la date de création de l'ACCA (code de l'environnement).

10 - Forêt

- Le Conseil municipal valide la convention de ventes groupées de l'ONF pour les chablis 2025.

- La première réunion relative au plan d'aménagement de la forêt qui doit être révisé en 2026 aura lieu avec les membres du conseil le mardi 24 juin à 18 h.

- Dossier vente des parcelles C25 et C276 : la commune s'était positionnée pour acquérir les parcelles d'Alain Saillard mais celui-ci a choisi de vendre ses parcelles à un autre propriétaire riverain. Annulation de la décision 25_2025 du 14 mars 2025

- La commune aura un contrôle de la certification PEFC le jeudi 26 juin matin.

11 - **Affaires diverses**

- Facture réseau cassé 301 rue de l'Eglise : l'entreprise Loiget Lonchampt a relancé la commune pour la facture impayée. La position de la commune n'a pas changé depuis 2023 et décide de ne pas la régler.

- Le maire et 2 adjoints ont rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux (trésorier) qui a transmis une analyse financière de la commune et ses perspectives : du fait de l'augmentation de la participation significative à l'école/médiathèque, la capacité d'autofinancement de la commune est désormais plus faible.
A noter toutefois que les excédents du budget bois ne sont pas pris en compte dans cette analyse. La commune en a décidé ainsi pour mieux isoler l'annualité budgétaire.
Le versement du budget bois au budget communal devra cependant être plus important dans les années à venir.

- Info sur les trackers qui seront installés prochainement sur la commune de Vaux et Chantegrue.

- Demande du Relais de Malpas pour réduire le montant du loyer afin de faire face à l'augmentation de ses charges : la demande étant parvenue ce jour en mairie, sans autre explication et sans justificatifs, le conseil municipal décide d'étudier cette demande lors d'une prochaine réunion.

- Présentation au conseil d'une nouvelle société basée à Malpas : « Mijoti Mijotons » qui propose ses services pour du batchcooking.

Séance levée à 22 h 45.

Malpas, le 24 juin 2025

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

MAIRIE DE MALPAS (Doubs)